

mon discours et en poussant même la condescendance jusqu'à en préparer la conclusion. Je réclame l'indulgence de cette chambre, monsieur, parce que, je le sais bien, ma voix ne saurait être aussi éloquente que celle des honorables députés qui m'ont précédé. Mais l'attention généreuse que m'ont tant de fois déjà accordée mes collègues de la députation m'encourage, et je compte qu'aujourd'hui encore ils voudront bien m'écouter avec bienveillance.

La motion Francoeur se lit comme suit :
" QUE CETTE CHAMBRE EST D'AVIS QUE LA PROVINCE DE QUÉBEC SERAIT DISPOSÉE A ACCEPTER LA RUPTURE DU PACTE FÉDÉRATIF DE 1867 SI, DANS LES AUTRES PROVINCES, ON CROIT QU'ELLE EST UN OBSTACLE A L'UNION, AU PROGRÈS ET AU DÉVELOPPEMENT DU CANADA."

L'honorable député de Lotbinière a exposé les motifs qui l'ont porté à proposer cette motion. Il a voulu répondre aux paroles injurieuses, aux articles injustes parus dans certains journaux. Je sais qu'on a prétendu que ce n'était pas là son seul motif. On a dit qu'il était inspiré par le dépit à la suite du résultat de la dernière élection. On a également soutenu qu'il voulait, par cette motion,